

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2 juillet 2019 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse suppléante Judith Prud'homme, Madame la conseillère Johanne Anderson et Messieurs les conseillers Stéphane Roy et Louis Cimon, sous la présidence de la mairesse suppléante Judith Prud'homme.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

SONT ABSENTS(ES) :

Madame Lise Michaud mairesse, Monsieur Philippe Drolet conseiller et Monsieur Martin Laplaine conseiller

2019-07-306 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-07-307 OCTROI DE CONTRAT. SOCIÉTÉ ATMOSPHÈRE.

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier désire se doter d'un parcours de *Pumptrack* modulaire;

CONSIDÉRANT que la société Atmosphère est le fournisseur unique de ce type d'équipement;

CONSIDÉRANT que des recherches documentées ont été effectuées à cet égard;

CONSIDÉRANT que la direction du greffe a notamment publié un avis d'intention sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 27 juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'aucun autre fournisseur ne s'est manifesté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat de gré à gré pour la fourniture et l'installation d'un équipement de parcours *Pumptrack* à la société Atmosphère au montant de 184 278.68 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit financée via le fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-07-308 AUTORISATION DE PAIEMENT. VILLE DE CHÂTEAUGUAY.

CONSIDÉRANT la décision de la Cour supérieure rendue dans le dossier # 760-17-004472-166;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les représentants de la Ville de Mercier et de la Ville de Châteauguay;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt à venir;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la directrice - Finances et trésorerie à verser le montant de 1 839 695 \$ à la Ville de Châteauguay dans le cadre du dossier # 760-17-004472-166;
- QUE cette dépense soit financée via les surplus.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-07-309 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT D'EMPRUNT.

- Je, Johanne Anderson, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement autorisant un emprunt et une dépense suffisante pour payer le reliquat de la somme due dans le cadre du dossier 760-17-004472-166 de la Cour supérieure sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Johanne Anderson, conseillère municipale, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 04.

La période de questions a eu lieu à 20 h 04.

2019-07-310 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité